



- Prescriptions graphiques
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 1° du code de l'urbanisme
 - Protection des haies et talus au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - Zones du PLU

Commune de Beauchamps

**Révision du Plan local
d'urbanisme**

Plan de zonage - échelle 1/2000e



Beauchamps



Version pour approbation
Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
approuvé le 09 avril 2024 par délibération du conseil communautaire

